



Contestation de paternité

Par **didfel**, le **18/09/2013** à **18:45**

Bonjour, rn je m'appelle Felicite didier et j'habite noisy le sec (93) ,j'ai siasi le tribunal de grande instance de bobigny par l'intermédiaire d'un avocat pour une contestation de paternité.rnLe jugement a été rendu le 05/03/2013 me donnant gain de cause .rnLa copie de ce jugement m'a été transmise .rnla ville de naissance de mon enfant est MEAUX.rnQuand je présente la copie du jugement aux services d'état civil de MEAUX :rnOn me dit "que ce document ne peut pas être pris en compte "pour des raisons de formalités.rnDe plus ,je ne suis plus assisté de mon avocat qui a plaidé en ma faveur .rnJe souhaiterais savoir vers qui me tourner pour faire notifier cette copie du jugement en mairie de MEAUX(l'etat civil).rnMerci de prendre le temps de me répondre .

Par **amajuris**, le **18/09/2013** à **20:32**

bjr, rnmais quelles sont les formalités exigées par l'état civil de meaux.rnsinon vous pouvez écrire à votre maire monsieur copé il me semble.rncdt

Par **didfel**, le **18/09/2013** à **23:44**

Cette démarche de communication entre administration (du TGI a la mairie)ou d'un représentant (avocat).